

LICENCE PROFESSIONNELLE – Intervention sociale : développement social et médiation par le sport (mention nationale)

Résumé du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

1. Référentiel d'activités

Conception et mise en œuvre de dispositifs de médiation sociale par les activités physiques et sportives
Encadrement de séances collectives d'activité physique et/ou sportive pour tout public
Gestion et développement de projets sportifs au sein de structures socio-éducatives

2. Référentiel de compétences

Compétences transversales

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

Compétences spécifiques

Conception et mise en œuvre de dispositifs de médiation sociale par les activités physiques et sportives :

- Mettre en place une méthodologie de collecte et d'analyse des données (publics, situation et politique locales).
- Analyser les caractéristiques des publics dans leur environnement et les politiques locales.
- Concevoir des dispositifs d'intervention socio-éducative par les activités physiques et sportives.
- Participer à l'élaboration d'un cahier des charges en vue d'une externalisation de la mise en œuvre du dispositif.
- Elaborer un tableau de bord pour réguler et évaluer les projets d'action.
- Adapter en situation les programmes de médiation ou d'insertion.
- Rendre compte des résultats auprès des publics et des professionnels.
- Encadrer et coordonner des équipes d'intervenants dans le cadre des projets menés.

Encadrement de séances collectives d'activité physique et/ou sportive pour tout public :

- Organiser une séance d'Activité Physique et/ou Sportive en fonction d'un public et d'un objectif.
- Mettre en œuvre l'encadrement d'une séance collective d'activité physique et/ou sportive.
- Mobiliser une expérience approfondie de la pratique des Activités Physiques Sportives et Artistiques pour adapter l'intervention au public et développer la motivation des pratiquants.
- Assurer la sécurité des publics pratiquants.
- Ajuster la séance au regard de son déroulement effectif et conseiller les pratiquants.

Gestion et développement de projets sportifs au sein de structures socio-éducatives :

- Développer des partenariats et des réseaux d'acteurs pour intégrer le projet de la structure dans des politiques territoriales d'intégration et de citoyenneté.
- Mobiliser les cadres juridiques et réglementaires et de sécurité dans les structures d'accueil de loisir et les structures sportives.
- Dynamiser le projet éducatif d'une structure.
- Concevoir des supports de communication en direction des publics et des partenaires.
- Contribuer à la recherche des moyens de développement, notamment financiers, de la structure et répondre à des appels à projet.
- Gérer le budget d'un projet d'action et en rendre compte.

3. Référentiel d'évaluation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.